



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet véhicule utilitaire	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P427-170002/A	Date 2017-10-24
Client Reference No. - N° de référence du client 5P427-170002	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAL-129-6652	
File No. - N° de dossier CAL-7-40054 (129)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-05	Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Izzotti, Diana	Buyer Id - Id de l'acheteur cal129
Telephone No. - N° de téléphone (403) 680-6109 ()	FAX No. - N° de FAX (403) 292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA; WATERTON LAKES NATIONAL PARK COMPOUND ROAD (GARAGE) WATERTON PARK Alberta T0K2M0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	4
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	5
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	5
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2 BESOIN	6
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	6
6.4 DURÉE DU CONTRAT	7
6.5 RESPONSABLES	7
6.6 PAIEMENT	8
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	9
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
6.9 LOIS APPLICABLES	9
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	9
ANNEXE «A» BESOIN	10
ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	18

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Parcs Canada a besoin d'un véhicule utilitaire Bobcat 5600 ou d'un véhicule utilitaire équivalent pour l'ajouter à son parc actuel. Le véhicule doit être livré sur les lieux du parc national des Lacs-Waterton, situé sur le chemin Compound (garage), Alberta T0K 2M0, au plus tard le 28 février 2018.

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A – Besoin.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[Condition du matériel - soumission \(2014-06-26\) B1000T](#)

[Produits équivalents \(2006-06-16\) B3000T](#)

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le véhicule utilitaire offert doit satisfaire aux exigences obligatoires énumérées à l'annexe A – Besoin

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

4.2.2 Meilleure date de livraison – soumission

Bien que la livraison soit demandée pour le 28 février 2018, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

[Attestations - soumission \(2014-06-26\) A3015T](#)

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

Le fournisseur doit fournir un nouveau véhicule utilitaire Bobcat 5600 ou d'un véhicule utilitaire équivalent comme indiqué à l'annexe A – Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est de la date d'attribution du contrat à un an après la livraison inclusivement pour tenir compte de la période de garantie de 12 mois.

6.4.2 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus au plus tard: à déterminer et insérés au moment de l'attribution du contrat, selon la section 4.2.1 de la soumission

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Diana Izzotti
Titre: Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction : Générale des approvisionnements
Adresse: 1650, 635 - 8 ave s.o. Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone : 403-680-6109
Télécopieur : 403-292-5786
Courriel : diana.izzotti@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est; (à déterminer au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Titre: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P427-170002/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P427-170002

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
Cal129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Organisation: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

Adresse e-mail: _____

NEA # _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans le contrat spécifié en l'annexe B – Base de paiement, selon un montant total de _____ \$ (le montant ajouter au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

H1000C (2008-05-12) Paiement unique

6.6.4 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;

6.6.6 Livraison et déchargement

D0018C (2007-11-30) Livraison et déchargement

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

a) une copie du document de livraison et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Clauses du *Guide des CCUA*

A3015C (2014-06-26) Attestations – contrat

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales-biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

A9039C (2008-05-12) Récupération

A9049C (2011-05-16) Sécurité des véhicules

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

ANNEXE «A» BESOIN

Parcs Canada a besoin d'un véhicule utilitaire Bobcat 5600 ou d'un véhicule utilitaire équivalent pour l'ajouter à son parc actuel. Le véhicule doit être livré sur les lieux du parc national des Lacs-Waterton, situé sur le chemin Compound (garage), Alberta T0K 2M0, au plus tard le 28 février 2018.

En raison de besoins opérationnels continus, le véhicule utilitaire doit être compatible (sans nécessiter de harnais adaptateur supplémentaire) avec toutes les pièces de marque Bobcat suivantes que le client utilise actuellement :

- 1) godet à terre de 62 po
- 2) débroussailleuse Brushcat
- 3) tarière 30C
- 4) souffleuse à neige SB200
- 5) brosse/balai rotatif en angle de 68 po
- 6) lame en V à 6 positions de 84 po
- 7) élévateur à fourche hydraulique de 48 po
- 8) élévateur à fourche manuel de 48 po
- 9) épandeur de sable hydraulique HS8
- 10) pince de blocage hydraulique

L'article proposé est le modèle _____.

MATRICE DE CONFORMITÉ – EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES MINIMALES

La liste complète des exigences techniques obligatoires minimales figure dans la « Matrice de conformité – Tableau des exigences obligatoires » ci-dessous. Les soumissionnaires doivent montrer clairement que leurs produits sont conformes à chaque exigence obligatoire.

1. Les soumissionnaires **doivent** indiquer leur conformité à chaque exigence de la matrice de conformité, à savoir si le produit proposé respecte « oui ou non » les exigences.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chacune des exigences techniques en inscrivant cette information dans la colonne des détails complémentaires de la matrice de conformité.
3. La documentation technique connexe, comprenant notamment des fiches techniques, des brochures techniques, des photographies ou des illustrations, doit accompagner la soumission et indiquer dans la matrice de conformité pour chacune des exigences techniques en quoi la documentation technique prouve la conformité aux exigences. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que la documentation technique connexe comporte des détails qui prouvent que les produits proposés respectent les exigences techniques. S'il n'existe pas de documentation technique connexe, le soumissionnaire doit préparer un texte écrit comprenant une explication détaillée de la manière dont sa soumission est conforme aux exigences techniques.
4. Si la documentation technique dont il est question ci-dessus n'a pas été fournie à la date limite de soumission, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire du fait qu'il dispose de deux (2) jours ouvrables pour envoyer sa documentation après avoir reçu l'avis. Si le soumissionnaire ne se conforme pas à la demande de l'autorité contractante dans le délai prescrit, sa soumission sera alors déclarée non recevable et la soumission ne sera nullement considérée.

5. Les soumissionnaires doivent poser leurs questions au sujet des exigences techniques par écrit et les envoyer à l'autorité contractante avant la date limite des soumissions, comme indiquée dans le document de demande de propositions.
6. Les soumissions qui ne respecteront pas les exigences techniques obligatoires minimales seront déclarées non recevables et ne feront l'objet d'aucune considération.

L'unité proposée doit respecter tous les critères énoncés ci-dessous.

No. d'article	MATRICE DE CONFORMITÉ : TABLEAU DES EXIGENCES OBLIGATOIRES	Respecte : Oui ou non	Détails complémentaires à la page n° de la soumission
1.	La machine doit comprendre deux sièges faisant face à l'avant : opérateur et passager.		
2.	La machine doit comprendre une chargeuse frontale (c.-à-d. bras de levage avec cylindres hydrauliques à double action).		
3.	La chargeuse frontale doit être capable d'accepter des accessoires de type chargeur à direction à glissement (skid-steer) à attache rapide. (Un système de harnais adaptateur pour les accessoires n'est pas acceptable en raison de l'utilisation par de multiples opérateurs, du mauvais temps, des risques d'infiltration d'humidité aux points électriques et du manque d'installations d'entreposage).		
4.	L'arrière de la machine doit comprendre une boîte à cargaison.		
5.	Le moteur doit être diesel, d'un minimum de 60 hp bruts, 58,0 hp nets.		
6.	Le système d'échappement doit être équipé d'un pare-étincelles homologué par l'administration forestière américaine (USDA Forestry Service).		
7.	Le véhicule utilitaire doit avoir une garantie d'un (1) an pour un nombre d'heures illimité.		
EXIGENCES DU SYSTÈME DE TRANSMISSION			
8.	Doit être équipé d'un système à quatre roues motrices permanent		
9.	Dois être doté de différentiels autobloquants dans les deux essieux		
10.	Doit avoir une transmission hydrostatique		
11.	Doit avoir un système de transmission avec contrôle de traction		
COMMANDES DE CONDUITE			
12.	La machine doit être équipée de commandes séparées pour la vitesse du moteur et la vitesse de déplacement.		
13.	La vitesse de conduite doit être contrôlée par une seule pédale.		
14.	Le régime du moteur doit être contrôlé par un levier à main.		
15.	Le sens de déplacement doit être contrôlé par un levier d'inverseur qui comprend les positions avant, arrière et arrêt.		

No. d'article	MATRICE DE CONFORMITÉ : TABLEAU DES EXIGENCES OBLIGATOIRES	Respecte : Oui ou non	Détails complémentaires à la page n° de la soumission
16.	Le fait de mettre le levier d'inverseur en position « arrêt » (park) doit appliquer le frein de stationnement et désactiver les commandes de conduite.		
17.	Il faut une fonctionnalité de démarrage au neutre nécessitant que la machine soit en position « arrêt » (park) (avec frein de stationnement serré) avant de pouvoir démarrer le moteur.		
VITESSES DE DÉPLACEMENT			
18.	La machine doit posséder deux gammes de vitesses de déplacement (« faible » et « élevée »).		
19.	La machine doit pouvoir changer de gamme de vitesses de déplacement lorsqu'en mouvement (à la volée).		
20.	La vitesse de déplacement faible doit être variable en continu de 0 à au moins 8 mi/h (13,7 km/h).		
21.	La vitesse de déplacement élevée doit être variable en continu de 0 à 17 mi/h (28,1 km/h).		
22.	La vitesse de marche arrière doit être limitée à 8 mi/h (13,7 km/h) peu importe la gamme de vitesse choisie.		
23.	La machine doit être dotée d'un indicateur de vitesse numérique pour surveiller la vitesse de déplacement.		
24.	La machine doit être équipée d'un régulateur de vitesse pour régler la vitesse de déplacement et ce régulateur doit pouvoir être ajusté facilement avec les boutons d'accélération et de décélération sur le tableau de bord.		
SYSTÈME DE DIRECTION			
25.	L'angle de braquage doit être partagé par les deux essieux grâce à un système à quatre roues directrices.		
26.	Le système de direction doit être activé par la direction assistée hydraulique et contrôlé par un volant inclinable.		
SUSPENSION			
27.	La machine doit être équipée d'un système de suspension indépendante entre le cadre et chaque essieu de la machine.		
28.	La suspension indépendante avant doit être composée de ressorts hélicoïdaux avec arrêts en surcharge et amortisseurs de choc.		
29.	La suspension indépendante arrière doit être composée de ressorts hélicoïdaux avec arrêts en surcharge et amortisseurs de choc.		

No. d'article	MATRICE DE CONFORMITÉ : TABLEAU DES EXIGENCES OBLIGATOIRES	Respecte : Oui ou non	Détails complémentaires à la page n° de la soumission
CABINE			
30.	Les fenêtres avant et arrière de la cabine doivent être faites de verre de sécurité trempé.		
31.	Elle doit être dotée d'essuie-glaces avant à double bras avec un système lave-glace.		
32.	Elle doit être dotée d'un port de 12 volts pour les accessoires fournis dans la cabine.		
33.	Elle doit comprendre un plafonnier intérieur.		
34.	Elle doit être équipée d'un porte-gobelet.		
35.	La cabine fermée installée à l'usine doit être équipée de chauffage, de ventilation et d'air conditionné.		
36.	La cabine fermée doit comprendre deux portes en acier avec poignées de verrouillage et câbles d'attache pour limiter l'angle d'ouverture de la porte.		
37.	Le siège du conducteur doit être équipé de rails de réglage inclinés.		
38.	Un dispositif de retenue aux hanches doit être fourni pour le passager.		
39.	Quatre baladeuses halogènes, pouvant être positionnées indépendamment les unes des autres, doivent être installées à l'avant.		
40.	La cabine doit être équipée d'un interrupteur de phare lanternon et d'un faisceau de câblage sur le toit. Parcs Canada fournit et installe le phare lanternon.		
INSTRUMENTATION			
41.	Des jauges doivent être fournies pour la température du moteur et le niveau de carburant. Les jauges doivent être rétro éclairées lorsque les lumières avant sont allumées.		
42.	La machine doit être équipée d'un affichage numérique pour afficher tout ce qui suit : vitesse de déplacement, régime du moteur, heures-moteur et heures de travail (effaçables). L'affichage doit être rétro éclairé lorsque les lumières avant sont allumées.		
43.	La machine doit être dotée de témoins lumineux pour indiquer tout ce qui suit : pression d'huile à moteur basse, faible niveau de carburant, tension de batterie basse, température hydraulique élevée et température élevée du moteur.		
44.	Un dispositif de surveillance du système moteur et du système hydraulique doit être fourni pour surveiller les conditions vitales de la machine. Le moteur doit s'éteindre automatiquement si les conditions vitales dépassent les limites acceptables. Le moteur doit pouvoir redémarrer à intervalles de 30 secondes pour déplacer la machine après son arrêt.		
45.	Capacités de service de diagnostic – Les systèmes de surveillance doivent également afficher un code lorsque des conditions d'avertissement se présentent et stocker les codes à des fins d'accès futur.		

No. d' article	MATRICE DE CONFORMITÉ : TABLEAU DES EXIGENCES OBLIGATOIRES	Respecte : Oui ou non	Détails complémentaires à la page n° de la soumission
46.	Le démarrage du moteur à froid doit être assisté par des bougies de préchauffage. Le contrôle des bougies de préchauffage doit être automatique selon la température du moteur.		
FREINS			
47.	Le freinage doit être distribué sur toutes les roues.		
48.	La machine doit s'arrêter automatiquement dès que la pédale d'accélérateur est relâchée.		
49.	Les commandes de conduite doivent se désactiver automatiquement lorsque le frein de stationnement est serré.		
50.	Le frein de stationnement doit s'activer automatiquement lorsque le moteur est éteint.		
ACCESSOIRES / ÉQUIPEMENTS			
51.	Les accessoires doivent être montés à l'avant.		
52.	Les connexions pour tous les accessoires doivent être compatibles avec les accessoires Bob-Tach et être conformes à la norme ISO 24410 pour l'attelage d'accessoires.		
53.	L'activation du dispositif d'attelage rapide doit être faite de façon manuelle par deux leviers de verrouillage à bascule avec caractéristiques de compensation d'usure.		
54.	Les connexions hydrauliques doivent être fournies par des raccords rapides hydrauliques à face plane.		
55.	Le débit standard de l'alimentation hydraulique pour les accessoires doit être d'au moins 18 gal/min (68 lpm) et le débit rapide doit être d'au moins 27 gal/min (102 lpm).		
56.	Un système de relâchement de la pression hydraulique doit être fourni pour relâcher la pression résiduelle piégée dans les accessoires hydrauliques afin de faciliter le changement d'accessoires.		
57.	Les accessoires hydrauliques primaires doivent être activés par des interrupteurs intégrés au manche de chargement.		
58.	Les accessoires hydrauliques primaires doivent pouvoir se verrouiller en débit continu (cran), tant vers l'avant que vers l'arrière.		
59.	Un système de contrôle supplémentaire doit être disponible pour contrôler les accessoires additionnels à partir de la cabine au moyen de commutateurs sur le tableau de bord ou montés sur la console.		
60.	La machine doit être équipée d'une benne preneuse hydraulique de 62 pouces.		
CAPACITÉS DE LA REMORQUE			
61.	La remorque doit être équipée d'un système de remorque avec réceptacle arrière pour attaches de levage de deux pouces conforme aux « Exigences de résistance de l'attelage » de la section 6.1 de la norme SAE J684.		
62.	La remorque avec réceptacle arrière doit pouvoir		

No. d' article	MATRICE DE CONFORMITÉ : TABLEAU DES EXIGENCES OBLIGATOIRES	Respecte : Oui ou non	Détails complémentaires à la page n° de la soumission
	soutenir une charge au timon de 500 lb (227 kg).		
63.	La machine doit être capable de tirer et d'arrêter des charges remorquées pouvant peser jusqu'à 4 000 lb (1 814 kg).		
CHARGEUSE			
64.	La capacité de la charge utile nominale de la chargeuse doit être d'au moins 1 500 lb (680 kg) conformément aux normes SAE J818 et ISO 14397.		
65.	Les fonctions de la chargeuse doivent être commandées par un manche hydraulique contrôlé par un seul conducteur.		
66.	La chargeuse doit être équipée d'un bras de lavage flottant et activé par le manche hydraulique.		
67.	La chargeuse doit être équipée d'un dispositif de support du bras de levage homologué afin de soutenir mécaniquement le bras de lavage s'il doit être maintenu en position haute pour les besoins d'entretien. Le support du bras de levage doit être conforme aux normes SAE J38 et ISO 10533.		
ZONE DE CARGAISON			
68.	La boîte à cargaison doit avoir une capacité d'au moins 2 000 lb (907 kg).		
69.	Le dispositif de bascule hydraulique doit comporter deux vérins hydrauliques à double effet et être activé par une commande montée dans la cabine.		
70.	La machine doit être équipée d'un dispositif de support de la boîte à cargaison homologué afin de soutenir mécaniquement la boîte si elle doit être maintenue en position haute pour les besoins d'entretien. Le support de la boîte doit être conforme aux normes SAE J/ISO 13333.		
71.	La zone de cargaison doit être équipée d'un hayon à système de fermeture rapide et être capable de supporter une charge minimale de 300 lb en position ouverte.		
72.	La zone de cargaison doit être équipée de gaines de potelet sur les côtés et le devant de la boîte de cargaison.		
EXIGENCES DE SÉCURITÉ			
73.	Un dispositif de verrouillage doit être fourni pour désactiver automatiquement la fonction de levage et d'inclinaison de la chargeuse, les attelages hydrauliques et les commandes de conduite, et pour serrer le frein de stationnement lorsque l'opérateur sort de la machine.		
74.	La structure de la cabine doit comprendre quatre poteaux homologués ROPS et FOPS, conformément aux normes SAE et ISO (voir la section sur les normes applicables).		
75.	Le véhicule doit être équipé de ceintures de sécurité à enrouleur pour l'opérateur et le passager et d'un		

No. d'article	MATRICE DE CONFORMITÉ : TABLEAU DES EXIGENCES OBLIGATOIRES	Respecte : Oui ou non	Détails complémentaires à la page n° de la soumission
	système de retenue à trois points, notamment à l'épaule, conforme à la norme SAE J2292.		
76.	Des points d'ancrage doivent être fournis sur la machine pour le transport par remorque.		
77.	La cabine doit offrir un endroit pour conserver le manuel de l'opérateur et d'entretien.		
	NORMES APPLICABLES La machine doit être conforme aux normes de conception et de sécurité suivantes :		
78.	Norme SAE J2258 – Normes ASME / ANSI B56.8 pour véhicules utilitaires – Norme de sécurité pour le transport de personnel et de charges (Remarque : klaxon requis pour être totalement en conformité)		
79.	Normes SAE J1040 et ISO 3471 – Structures de protection contre le roulement (ROPS)		
80.	Normes SAE J1043 et ISO 3449 – Niveau 1 – Structure de protection contre les chutes d'objets (FOPS)		
81.	Norme SAE J732 – Définitions de spécification de la chargeuse		
82.	Norme ISO 14397 – Partie 1 – Calcul de la charge utile nominale et méthode d'essai pour vérifier la charge de basculement calculée		
83.	Norme ISO 2867 – Moyens d'accès pour les engins de terrassement		
84.	Norme ISO 3411 – Dimensions ergonomiques des opérateurs et espace enveloppe minimale des postes de travail		
85.	Norme ISO 6682 – Zones de confort et d'accessibilité des commandes		
86.	Norme ISO 3450 – Dispositifs de freinage et exigences de performance des engins sur roues équipés de pneumatiques		
87.	Norme ISO 5010 – Capacité de direction des engins équipés de pneumatiques		
88.	Norme SAE J386 – Système de retenue de l'opérateur pour les machines hors route		
89.	Norme ISO 6683 – Ceintures de sécurité et ancrages pour ceintures de sécurité		
90.	SAE J38 – Dispositifs de support de bras de levage pour chargeuses		
91.	ISO 10533 – Dispositifs de support du bras de levage		
92.	Normes SAE J/ISO 13333 – Dispositifs de support de la benne		
93.	Norme SAE J2513 – Attelage des accessoires des chargeuses		
94.	Norme SAE J684 – Attachements pour remorques, attelages et chaînes de sécurité – type automobile Section 6.1, « Exigences de résistance de l'attelage »		

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P427-170002/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P427-170002

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
Ca1129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT

Pour la livraison, le déchargement et l'assemblage d'un (1) véhicule utilitaire neuf, comme indiqué à l'annexe A – Besoin pour le parc national des Lacs-Waterton, rue Compound (garage), Alberta T0K 2M0.

Le fournisseur doit fournir les articles, comme indiqué à l'annexe A et selon les modalités convenues dans le contrat.

Le fournisseur doit donner des prix unitaires fermes en dollars canadiens, F.A.B. à la destination de déchargement, et inclure tous les frais de livraison et de déchargement pour chaque article énuméré aux présentes.

Toutes les surcharges (notamment les surcharges liées à l'environnement et au recyclage, les frais de documents, etc.) doivent être incluses dans le prix indiqué aux présentes.

Tous les prix sont fermes et excluent la TPS.
La TPS sera ajoutée sur une ligne distincte sur la facture.

1) Un (1) véhicule utilitaire neuf, comme indiqué à l'annexe A

Modèle : _____ \$ CAN

2) Livraison, tous les frais de transport, déchargement,
retrait des emballages et tout assemblage requis sur place _____ \$ CAN

TOTAL _____ \$ CAN

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P427-170002/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P427-170002

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
Cal129
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;